

PESTE AVIAIRE

ANNEXE I

**DETERMINATION DE L'INDICE
DE PATHOGENICITE INTRAVEINEUSE**

1) Diluer au 1/10 du liquide allantoïdien infectieux dans un liquide physiologique stérile dès le niveau de passage disponible le plus bas, de préférence dès l'isolement initial, sans sélection préalable.

2) Injecter, par voie intraveineuse, 0.1 ml du virus dilué à 10 poussins âgés de 6 semaines. Les poussins utilisés doivent être indemnes de tout organisme pathogène spécifique.

3) Examiner les volailles à 24 heures d'intervalle pendant une période de 10 jours.

4) A chaque observation, attribuer un coefficient à chaque volaille comme suit :

- 0 : pour une volaille normale.
- 1 : pour une volaille malade.
- 2 : pour une volaille gravement malade.
- 3 : pour une volaille morte.

5) Enregistrer les résultats et calculer l'indice de pathogénicité intraveineuse selon l'exemple suivant :

Exemple de calcul de l'indice de pathogénicité intraveineuse :

Signes cliniques	Normaux	Malades	Gravement malades	Morts
Jours suivant l'incubation				
1	10	0	0	0
2	2	4	2	2
3	0	2	2	6
4	0	0	2	8
5	0	0	0	10
6	0	0	0	10
7	0	0	0	10
8	0	0	0	10
9	0	0	0	10
10	0	0	0	10
Totale score	12 x 0 =0	6 x 1 =6	6 x 2 =12	76 x 3 =228

$$\text{INDICE} = 0+6+12+228 = 246/100 =2,46$$